

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
18 février 2021
n° 6 / 7895^e
pages 281 à 344

CHRONIQUES / Responsabilité civile

La victime de dommage corporel : retour sur deux concepts fondamentaux du droit de la réparation

> *Stéphanie Porchy-Simon*

296

Des rapports entre infraction et faute civile et de leurs conséquences sur l'indemnisation des victimes

> *Rodolphe Mesa*

303

ÉDITORIAL

- 281 L'affaire du siècle, de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !
Conversation lors d'un cours de droit de la responsabilité civile, *Mathilde Hautereau-Boutonnet*

ACTUALITÉS

- 286 Majeur protégé (application des peines) : inconstitutionnalité de l'ancien régime
287 Dérèglement climatique (résilience) : présentation du projet de loi

POINTS DE VUE

- 293 Nouvelle sauvegarde accélérée fusionnée : une procédure à la carte ?,
Reinhard Dammann et Keyvan Malavielle
295 Suspecté d'abus de marché ? Vous pouvez vous taire, mais vous devez coopérer,
Antoine Kirry et Alexandre Bisch

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 310 **Panorama** : Droit des contrats, *Romain Boffa et Mustapha Mekki*
325 **Notes** : Portée des mentions du catalogue : entre le chaud et le froid,
note sous Civ. 1^{re}, 21 oct. 2020 [2 arrêts], Françoise Labarthe
330 De l'efficacité sous conditions d'une cession conventionnelle de droits consentie
par un assuré à son assureur, *note sous Com. 21 oct. 2020, David Sindres*
336 Création d'une présomption prétorienne de consentement des artistes-interprètes
en faveur de l'INA, *note sous CJUE 14 nov. 2019 et Civ. 1^{re}, 22 janv. 2020, Patrick Tafforeau*
340 L'inconciliabilité des décisions comme motif de refus d'exequatur :
l'appréciation de la Cour de cassation, *note sous Civ. 1^{re}, 16 sept. 2020, Julie Gavriloff*

ENTRETIEN

- 344 Thomas Perroud – L'open data des décisions de justice

DALLOZ



Version numérique incluse*



322106



9 782993 221068

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Sandrine Touton Michel

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Mathilde Hautereau-Boutonnet

281

L'affaire du siècle, de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !
Conversation lors d'un cours de droit de la responsabilité civile

ACTUALITÉS

284

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Vente (livraison) : prise de possession

de biens achetés en ligne, *Civ. 1^{re}, 3 févr. 2021*

Contrat d'affaires

Vente internationale de marchandises

(conformité) : action récursoire du vendeur

final, *Com. 3 févr. 2021*

Entreprise en difficulté

Admission des créances (fiscales) :

modalités de contestation, *Com. 3 févr. 2021*

Transaction (validité) : autorisation préalable

du juge-commissaire, *Com. 20 janv. 2021*

Liquidation judiciaire (cession des actifs) :

exclusion des parents du dirigeant,

Com. 3 févr. 2021

Insuffisance d'actif (faute de gestion) :

omission de déclarer la cessation

des paiements, *Com. 3 févr. 2021*

Société et marché financier

Abus de marché (enquête) :

droit de garder le silence, *CJUE 2 févr. 2021*

Assemblée générale (exclusion

d'un associé) : sanction d'une décision

abusives, *Civ. 1^{re}, 3 févr. 2021*

286

DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Agent commercial : substitution

d'une personne morale titulaire de la carte,

Civ. 1^{re}, 3 févr. 2021

288

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Majeur protégé (application des peines) :

inconstitutionnalité de l'ancien régime,

Cons. const., 12 févr. 2021

287

DROIT PUBLIC

Environnement

Dérèglement climatique (résilience) :

présentation du projet de loi

288

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement économique (réparation
du préjudice) : perte injustifiée de l'emploi,
Soc. 27 janv. 2021

Comité social et économique (élections) :

portée sur les comités de groupe,

Soc. 27 janv. 2021

Grève (représentants du personnel) :

restriction à la liberté de circulation,

Soc. 10 févr. 2021

Syndicat professionnel (négociation) :

détermination des organisations

représentatives, *Soc. 10 févr. 2021*

290

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation) :

l'office du juge et les enjeux climatiques

Appel (conclusions) : contestation

de la validité d'un acte de procédure,

Civ. 2^e, 4 févr. 2021

Cassation (renvoi) : délai de saisine

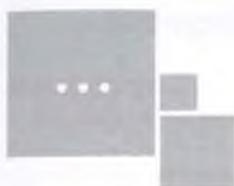
de la juridiction, *Civ. 2^e, 4 janv. 2021*

Voie d'exécution

Saisie conservatoire (créance) : obligation

de renseignement du tiers saisi,

Civ. 2^e, 4 févr. 2021



POINTS DE VUE

293 Nouvelle sauvegarde accélérée fusionnée :
une procédure à la carte ?
par Reinhard Dammann et Keyvan Malavielle

295 Suspecté d'abus de marché ?
Vous pouvez vous taire, mais vous devez coopérer
par Antoine Kirry et Alexandre Bisch



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

296 La victime de dommage corporel : retour sur deux
concepts fondamentaux du droit de la réparation
par Stéphanie Porchy-Simon

303 Des rapports entre infraction et faute civile et de
leurs conséquences sur l'indemnisation des victimes
par Rodolphe Mesa

PANORAMA

310 Droit des contrats
décembre 2019 – janvier 2021
par Romain Boffa et Mustapha Mekki

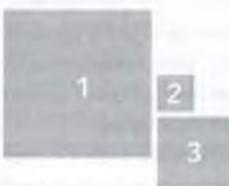
NOTES

325 Portée des mentions du catalogue : entre le chaud
et le froid, *note sous Civ. 1^{re}, 21 oct. 2020 [2 arrêts]*
par Françoise Labarthe

330 De l'efficacité sous conditions d'une cession
conventionnelle de droits consentie par un assuré
à son assureur, *note sous Com. 21 oct. 2020*
par David Sindres

336 Création d'une présomption prétorienne de consentement
des artistes-interprètes en faveur de l'INA,
note sous CJUE 14 nov. 2019 et Civ. 1^{re}, 22 janv. 2020
par Patrick Tafforeau

340 L'inconciliabilité des décisions comme motif de refus
d'*exequatur* : l'appréciation de la Cour de cassation,
note sous Civ. 1^{re}, 16 sept. 2020
par Julie Gavriloff



ENTRETIEN

344 Thomas Perroud – L'*open data* des décisions de justice

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite **Dalloz** sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr